

## VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21  
[contact@tyrosseville.com](mailto:contact@tyrosseville.com)

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2022

N°20220706\_06

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le trente juin, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

**PRESENTS** : M. Régis GELEZ, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, M. Pascal BROCA, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Julien LEROY, M. Stéphane JACQUOT, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : M. Pierre LAFFITTE, à M. Régis GELEZ ; M. Guy LUQUE, à Mme Christine GAYON ; Mme Sylvie BARTHELEMY, à M. Pascal BROCA ; M. Joffrey ROMAIN, à M. Régis DUBUS ; Mme Christelle ELOZEGUY, à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; Mme Patricia GATEL, à Mme Céline WAGNIART ; Mme Béatrice DUCASSE, à Mme Emmanuelle BRESSOUD ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à M. François MARTOUREY ; M. Thomas CASAMAYOU, à M. Gilles DOR.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Fusilha DESTENABE.

*Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Patricia MORENO est nommée secrétaire de séance.*

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

*Nomenclature : 3.2.1.1*

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

### **OBJET : VENTE DU PAVILLON N°6 AU HAMEAU DE LUCATET**

L'équipe municipale souhaite permettre aux locataires actuels du Hameau de Lucatet d'acquérir leur pavillon. Une estimation des Domaines leur a été transmise fixant la valeur de ces biens à 194 000 € pour un T3 et 226 000 € pour un T4.

Seuls M. et Mme Martinez ont répondu favorablement à cette offre d'achat.

Par conséquent, il est proposé de procéder à la vente de ce pavillon – 6 Hameau de Lucatet. Ce bien se situe sur la parcelle AB 165 d'une contenance de 486 m<sup>2</sup>. La vente se fera au nom de GARIN MARTINEZ, pour un montant net vendeur de 194 000 €.

Le financement se fera par un prêt validé par le Crédit Mutuel de Bretagne.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**AUTORISE** la vente du pavillon n°6 du Hameau de Lucatet à M. Christophe GARIN et Mme Patricia MARTINEZ,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette vente.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Le Maire,  
Régis GELEZ.

Le secrétaire,  
Patricia MORENO

**CERTIFIÉE EXECUTOIRE**

. par transmission au contrôle de légalité le 12/07/2022

N° acquittement : 040-214002842-20220706-20220706\_06-DE

. par affichage du 12/07/2022 au 13/09/2022



Le Maire,  
Régis GELEZ